



Organisation d'une fête à la maison

Par **BIZ72**, le **12/06/2010** à **17:31**

Bonjour,

Je suis en train d'organiser une grande fête de famille et amis à mon domicile.

Nous serons environ 150 personnes.

Cette fête va se dérouler toute la journée voire la nuit.

En effet nous organisons un anniversaire de mariage surprise, comme si c'était un renouvellement de vœux pour le couple concerné.

Évidemment il y aura de la musique et beaucoup de bruit étant donné le nombre de personnes que nous sommes.

J'ai une bonne entente avec mes voisins, mais ce qui m'embête c'est que cette fête va se dérouler dans mon jardin, il risque donc d'y avoir du bruit dans le village.

Que dois je faire ?

J'ai prévu d'aller informer la gendarmerie ainsi que la mairie, mais est-il nécessaire aussi que je prévienne tout le village.

Merci par avance de votre réponse

Cordialement

Isabelle

Par **Tisuisse**, le **12/06/2010** à **22:32**

Bonjour,

Même pour un anniversaire surprise, le tapage nocturne, comme le tapage diurne, est interdit. Sachant que les bruits, la nuit, portent très loin, vous risquez fort de voire arriver les gendarmes et de devoir répondre de ce tapage devant un juge. La tolérance accordée par vos voisins n'est nullement un droit. Tenez-vous le pour dit. Débrouillez vous pour louer une salle et vous en serez beaucoup plus tranquille.

Par **BIZ72**, le **13/06/2010** à **12:45**

Bonjour et merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Cela va m'être difficile de louer une salle étant donné le petit budget qui m'est alloué. Cela dit la salle des fêtes municipale étant 3 maison au dessus de la mienne, je vais en discuter avec le maire.

Bonne journée
Cordialement
Isabelle